

**DOCOB - SITE NATURA 2000 B6 « VALLEE DE L'ÉYRIEUX ET SES AFFLUENTS »
FR 820 1658**

**DOCPROG - ESPACE NATUREL SENSIBLE « SERRES BOUTIEROTS ET VALLEES DE L'AUZENE, DE LA GLUEYRE ET DE L'ORSANNE »
ARDECHE (07) - DROME (26)**

DOCUMENT UNIQUE DE GESTION SYNTHETIQUE

2016 – 2021



DOCUMENT UNIQUE DE GESTION DU SITE NATURA 2000 FR 820 1658 « VALLEE DE L'YRIEUX ET SES AFFLUENTS »

Maître d'ouvrage

MEDDE – Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche
Suivi de la démarche : « Martine GRIVAUD » de la DDT 07 »

Structure porteuse

« Syndicat Mixte Eyrieux Clair (SMEC) » pour Natura 2000.
« Département de l'Ardèche » pour l'ENS.

Opérateur

« NATURALIA Environnement ».

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction/Coordination : Julie RIGAUX et Elsa MARANGONI, chargées d'études écologue de la structure opératrice
Guillaume CHEVALIER, Chargé de mission Natura 2000 et ENS de la structure animatrice
Martine GRIVAUD, Direction Départemental des Territoires de l'Ardèche

- **Cartographie** : Olivier MAILLARD
- **Maison Régionale de l'Eau** : Olivier CAGAN

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) :

- **NATURALIA Environnement** : Nicolas BIANCHIN, Lénaïc ROUSSEL, Guillaume AUBIN, Sylvain FADDA Jean-Charles DELATTRE, Robin PRUNIER, Aurélie POUMAILLOUX.

Contribution/Synthèse/Relecture : Éric DURAND, Olivier MAILLARD, Charlotte HONNORAT

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats naturels (2013-2014) : « Aurélie POUMAILLOUX et Nicolas BIANCHIN »
Inventaire de « groupes taxonomiques » (2013) : « Nicolas BIANCHIN et Robin PRUNIER »

Crédits photographiques

- **Couverture** : « NATURALIA Environnement et SMEC », différents paysages du site B26 - 2013.
- **Document** : NATURALIA Environnement

Référence à utiliser

Référence bibliographique : RIGAUX J., MARANGONI E., CHEVALIER G., GRIVAUD M., (2015) – *Document d'objectifs du site FR 820 1658 B6 « Vallée de l'Yrieux et ses affluents »*. NATURALIA Environnement, Syndicat Mixte Eyrieux Clair, Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche. MEDDE, 800 pages + annexes + Atlas cartographique.

NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

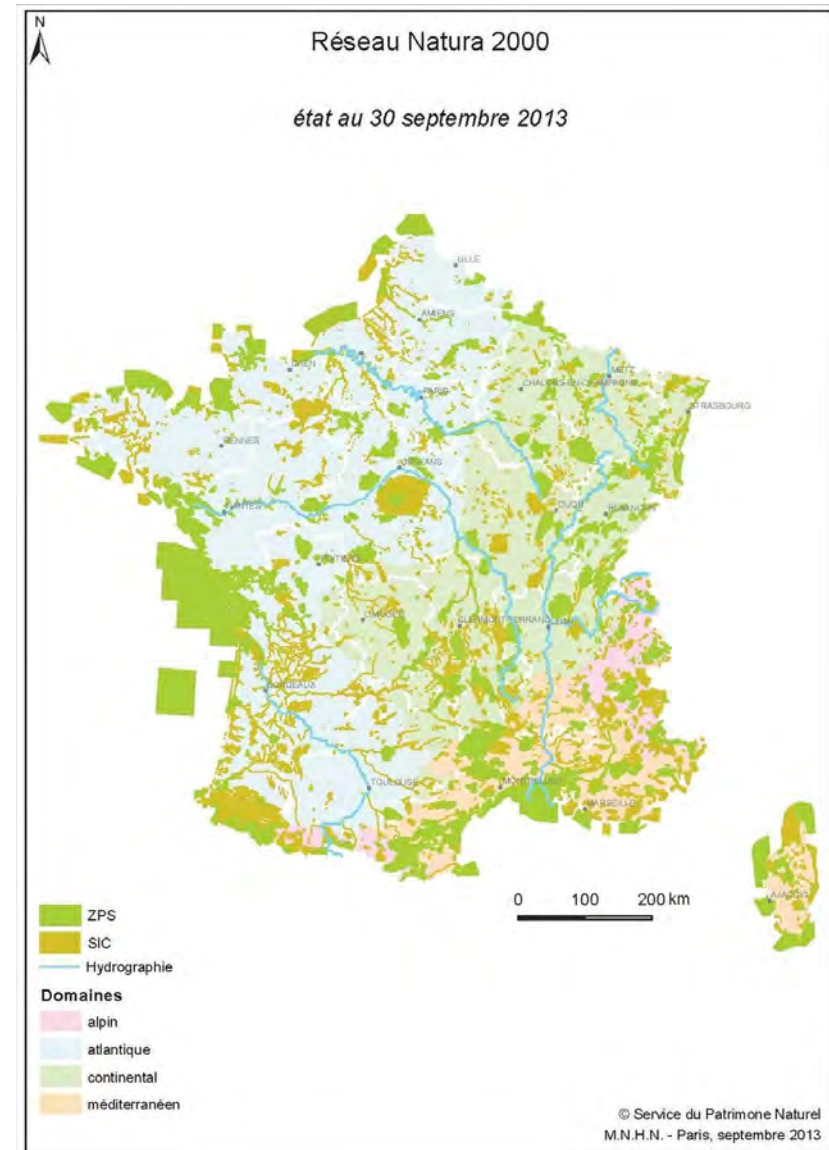
En Europe : Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

En France : Avec, en 2014, 1 758 sites, le réseau national Natura 2000 couvre près de 12,6% du territoire métropolitain terrestre, soit environ 111 115 km². Face aux menaces qui pèsent sur l'écosystème marin, l'Union Européenne a souhaité étendre le réseau Natura 2000 aux zones marines. 40 697 km² d'espaces marins ont été proposés par la France, répartis sur un peu plus de 225 sites.

En Rhône-Alpes : 166 sites représentant 494 000 ha dont 131 relèvent de la directive Habitats et 35 de la directive Oiseaux.

En Ardèche : 24 sites : 21 sites qui couvrent 49 314 hectares au titre de la Directive "Habitats" et 3 sites qui couvrent 6 164 hectares au titre de la Directive "Oiseaux".



FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : non

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : B6 FR 8201658

Localisation du site Natura 2000 : Rhône Alpes, Ardèche-Drôme

Communes en Ardèche : Accons, Ajoux, Albon-d'Ardèche, Beauchastel, Beauvène, Chalencon, Creysseilles, Dunière-sur-Eyrieux, Ghilac-et-Bruzac, Gluiras, Issamoulenc, Marcols-les-Eaux (uniquement au titre de la politique ENS), Les Nonières, Les Ollières-sur-Eyrieux, Pranles, Saint-Barthélemy-le-Meil, Saint-Christol, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Julien-du-Gua, Saint-Julien-le-Roux, Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Michel-de-Chabrillanoux, Saint-Pierre-ville, Saint-Julien-Labrousse, Saint-Michel-d'Aurance, Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Vincent-de-Durfort, Silhac, Vernoux-en-Vivarais, La Voulte-sur-Rhône.

Commune en Drôme : Etoile-sur-Rhône

Superficie du FSD de 1999 du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 1 073 ha

Superficie du site défini dans la fiche du porter à connaissance de 1997 : 1 660 ha dont 61 km de linéaire de cours d'eau

Superficie du site d'étude pour l'élaboration du document d'objectifs (2012) : 20 173 ha

Superficie du site B6 validé par le comité de pilotage du 22/09/2015 : 20 273 ha

Préfet coordonnateur : Préfet de l'Ardèche

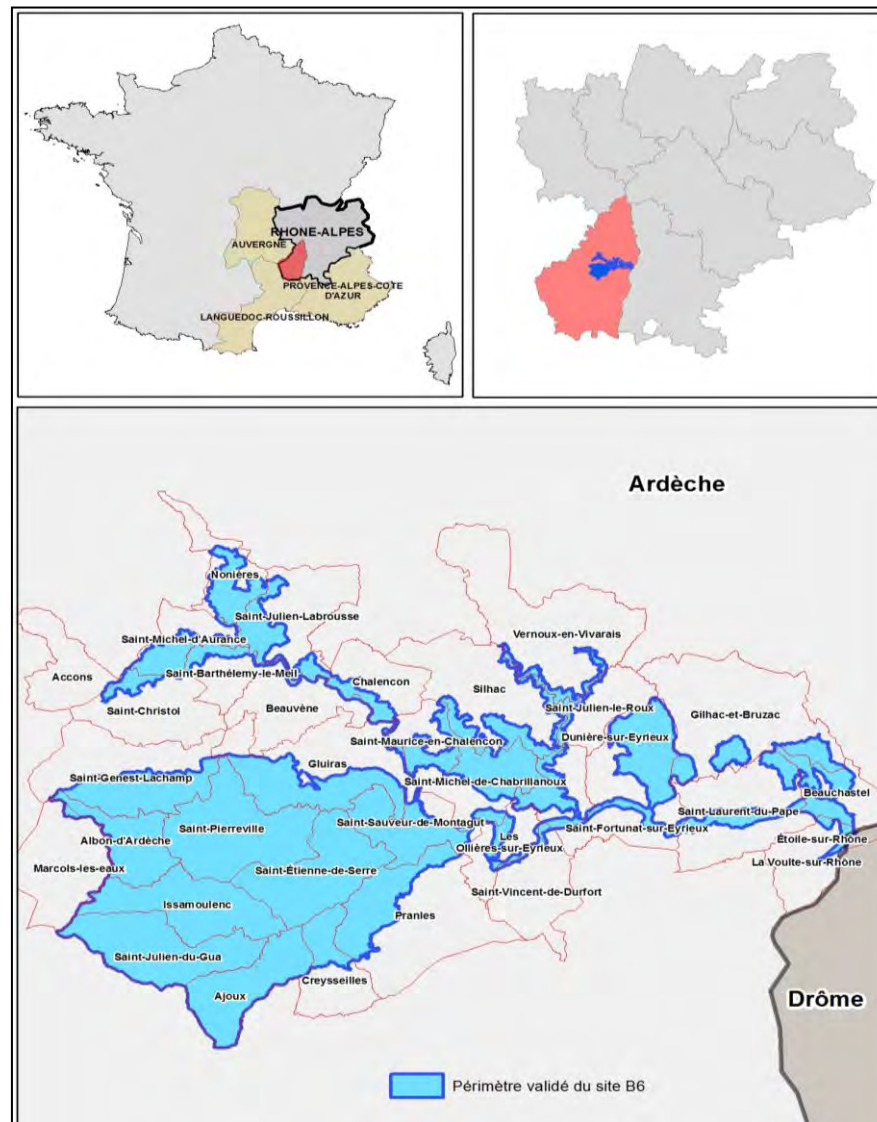
Structure animatrice : Syndicat Mixte Eyrieux Clair

Présidents du comité de pilotage du site B6 désigné pendant la période de l'élaboration du DOCUGE : Marc CHOUTEAU (Mai 2011-Février 2015)-Claude BLANC (Février 2015-ce jour)

Rédaction du DOCUGE : NATURALIA Environnement

Référence bibliographique : Référence bibliographique : RIGAUX J., MARANGONI E., CHEVALIER G., GRIVAUD M., (2015) – Document d'objectifs du site FR 820 1658 B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents». NATURALIA Environnement, Syndicat

Mixte Eyrieux Clair, Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche. MEDDE, 800 pages + annexes + Atlas cartographique.



I. INTRODUCTION GENERALE

Le Site d'Intérêt Communautaire Natura 2000 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » est situé dans la partie centrale du département de l'Ardèche, en rive droite du Rhône. Le bassin versant de l'Eyrieux est le second bassin versant du département de l'Ardèche, il s'étend sur plus de 850 km². Le périmètre du site occupe 20 273 hectares sur 33 communes dont Etoiles-sur-Rhône, dans le département de la Drôme.

Le site B6 est majoritairement localisé à l'intérieur du domaine biogéographique méditerranéen (81%), bien que subissant également l'influence du domaine continental (19%). L'ouverture et l'orientation est/ouest de la vallée de l'Eyrieux sur le couloir Rhodanien permet d'adjoindre au climat dominant des irradiations méridionales, notamment dans le secteur de la basse vallée de l'Eyrieux. Ces caractéristiques climatiques se traduisent par une forte opposition de versant avec une rive gauche plus chaude que la rive droite, car mieux exposée et à l'abri du vent du nord. Les pans les plus irradiés y hébergent des communautés thermophiles, disparaissant dès lors que l'on s'éloigne de l'axe Rhodanien. L'ensemble des cours d'eau du périmètre sont soumis à un régime hydrologique pluvial, avec une période de hautes-eaux qui correspond aux fortes précipitations atmosphériques de l'automne. A noter que l'influence du climat méditerranéen se fait également sentir par un étiage estival particulièrement sévère, notamment aux mois de juillet et août, lorsque la température atmosphérique est la plus importante. L'hydrologie du secteur est également marquée par le contexte cévenol qui, lors d'épisodes pluvieux de très grande intensité, peut entraîner des crues très violentes mais limitées dans le temps.

Ainsi, ce site affiche une multitude de portraits. Si l'influence de l'homme se fait nettement ressentir, elle façonne aussi ce paysage. Le milieu boisé est très présent sur le site B6, puisqu'il représente 54 % de l'occupation du sol. Les châtaigneraies en vergers exploités ou en taillis en constituent la trame principale. D'autre part, l'agriculture occupe une part importante du territoire. Les milieux ouverts non cultivés tels que les pelouses, pâturages et landes sont bien représentés, mais en régression. Cela s'explique notamment par la disparition progressive de l'activité pastorale favorisant la recolonisation des milieux par la végétation arbustive.

L'inscription du site au sein des contreforts du Massif central associé à une matrice paysagère diversifiée et contrastée permet une richesse biologique importante. En effet, le patrimoine naturel lié aux nombreux cours d'eau, aux plateaux et aux serres y est remarquable. Loutre, castor, écrevisse à pattes blanches, rapaces, chauves-souris profitent de la mosaïque d'habitats qui composent le site B6. C'est en tout 77 espèces et 23 habitats naturels d'intérêt communautaire qui ont pu être répertoriés via le recueil bibliographique et les inventaires.

Au niveau de l'inscription sur le territoire, l'Espace Naturel Sensible « Serres Boutiérots, Vallée de la Glueyre, de l'Orsanne et de l'Auzène » est compris à près de 80% sur le site d'étude DOCOB B6. Les politiques des démarches Natura 2000 et ENS sont très proches en termes de conservation et de préservation de la biodiversité qui s'animent au travers des usages et des activités d'un territoire. Ainsi, il a été décidé d'élaborer un Document Unique de Gestion (DOCUGE) qui associe les politiques ENS et Natura 2000.

II. LA CONCERTATION

Plusieurs réunions ont été organisées au cours de l'élaboration du DOCUGE afin de mettre en place une concertation locale. En effet, le Syndicat Mixte Eyrieux Clair a mis en œuvre des démarches participatives diverses et variées pour permettre une appropriation de cet nouvel outil de protection par les acteurs locaux et les habitants, et ainsi établir un document cohérent avec le territoire :

TYPE DE REUNION	OBJECTIF	PRECISIONS	DATES
Rencontres individuelles	Synthétiser les données existantes sur le territoire d'un point de vue socio-économique mais aussi environnemental, et de rappeler l'état d'avancement de la démarche Natura 2000 sur le site B6.	Les communautés de communes du Pays du Vernoux et anciennement du Pays du Cheylard, d'Eyrieux-aux-Serres et des Châtaigniers ont été consultées en 2013. La communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a été consultée en 2014 par rapport aux questions d'assainissement et de gestion de l'eau.	04/11/2013 05/11/2013 06/11/2014
Réunions d'informations SMEC	Pallier au manque d'information au niveau local sur la démarche Natura 2000	Organiser des rencontres afin de mieux expliquer, informer et échanger avec le territoire.	21/12/11 26/01/12 23/02/12
Soirées conférences	Présenter et interagir sur des thématiques fortes du site B6	Les Chiroptères Agriculture et biodiversité	11/10/2013 28/07/2014

Stage agriculture et biodiversité	Comprendre la dynamique agricole du site B6 en lien avec l'évolution historique et géographique des paysages et de l'agriculture Faire le lien entre agriculture et biodiversité et analyser les convergences et les divergences L'avenir de l'activité agricole du site B6 afin de prévoir et organiser des actions cohérentes avec la biodiversité et la démarche Natura 2000.	Interview (semi-direct) des agriculteurs volontaires des communes de Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Issamoulenc et Saint-Etienne-de-Serre	03 - 09/2014
Ateliers thématiques	Diagnostic socio-économique Elaboration des mesures de gestion	<u>Organisés à deux reprises :</u> Affiner le diagnostic et présenter les premiers résultats d'inventaires Définir les mesures de gestion	26/11/2014 08/06/2015 09/06/2015 10/06/2015
Comité technique	Validation des différentes étapes Organisation de l'étude Préparation des COPIL	<u>Membres :</u> DDT 07, le Conseil Général 07, le PNR des Monts d'Ardèche, le SMEC et NATURALIA Réuni à minima à 4 reprises (en amont de chaque COPIL)	17/12/2012 16/05/2013 17/04/2014 16/06/2014 06/11/2014 16/01/2015 16/04/2015
Comité de pilotage	Concertation locale Validation du Document d'objectifs	177 membres 4 réunions durant les 24 mois d'étude	31/01/2013 11/12/2013 25/02/2015 22/09/2015
Total	23 jours de réunions		



Atelier thématique agriculture et forêt à Saint-Sauveur de Montagut/Gluiras (Novembre 2014)



Atelier thématique sur les activités de loisirs à Saint-Sauveur de Montagut/Gluiras (Mai 2015)



Comité de pilotage du 31 janvier 2013



Soirée thématique « Agriculture et biodiversité » (juillet 2014)

III. LES ACTIVITES HUMAINES

III.I. GENERALITES

✓ Découpage administratif

Au total 33 communes sont concernées par le territoire B6, la commune de Marcols-les-eaux fait également partie de ce périmètre mais au titre de la politique ENS uniquement. La situation administrative s'établit autour de 2 communautés de communes, Val'Éyrieux et Pays de Vernoux et de 2 communautés d'agglomération, Privas Centre Ardèche et Valence Romans Sud Rhône Alpes.

✓ Données démographiques

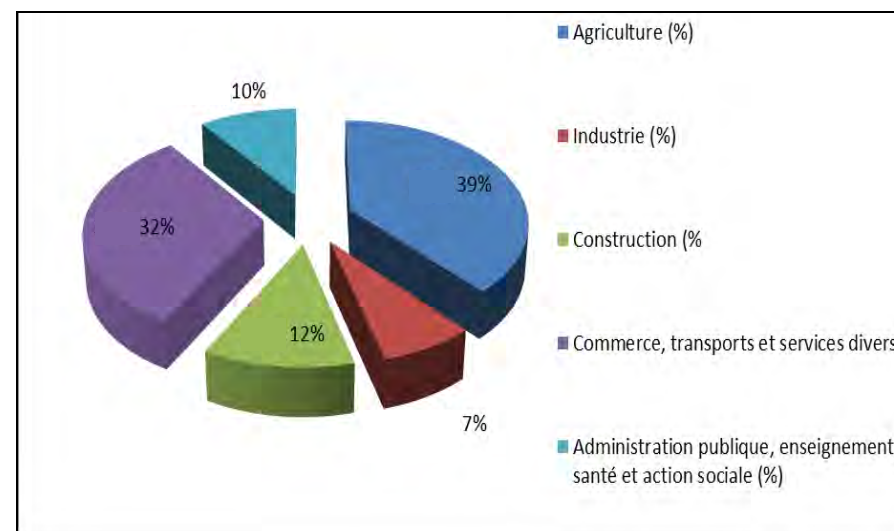
Sur le site B6, la densité urbaine se répartie globalement le long de l'Éyrieux et de façon plus lâche sur le reste du territoire au travers de bourgs de petites tailles, de hameaux dispersés, ainsi que d'habitations isolées. La densité moyenne d'habitants est de 52,7 hab/km². Les communes situées à la confluence avec le Rhône, Beauchastel, la Voulte-sur-Rhône et Etoile-sur-Rhône ont les plus fortes densités, soient respectivement 202,7, 524 et 114 hab/km². La population des communes augmente depuis les années 1990, avant quoi une forte diminution s'était produite (division par 2 voire par 3 du nombre d'habitants lié à l'exode rural ayant entraîné la déprise agricole).

✓ Données économiques

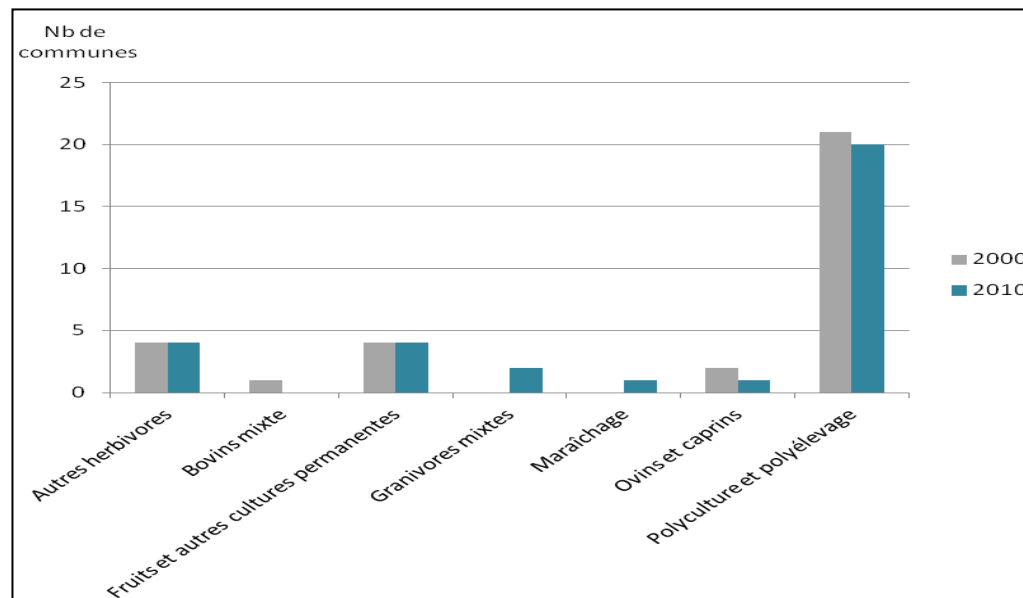
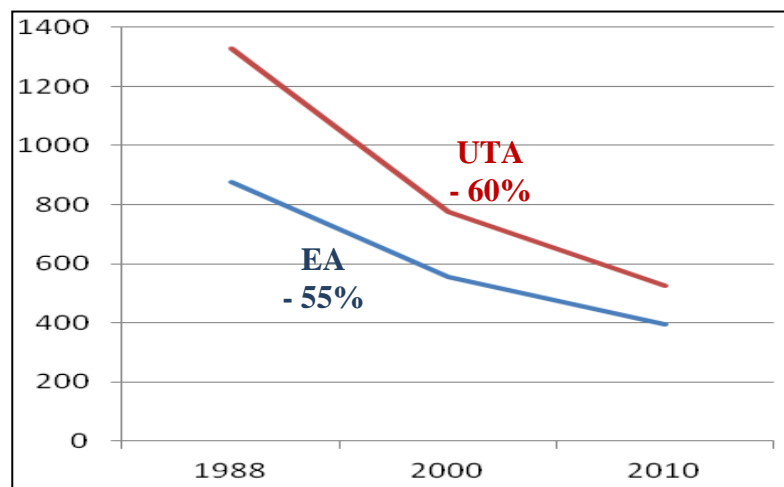
Inscrit dans un contexte fortement rural, 38 % des établissements actifs sur les communes concernent l'agriculture, le paysage est marqué par l'emprise de la forêt et une activité agricole dispersée et amoindrie. En effet, après une activité majeure dans les années 1850-1900 et la création de nombreuses terrasses (surfaces planes permettant d'exploiter le sol), la déprise agricole a laissé place depuis l'exode rural (1950) aux boisements naturels et plantés. Les activités agricoles et pastorales s'orientent vers la polyculture et le polyélevage. Les châtaigneraies vergers ont une grande importance sur le territoire, le département étant connu pour sa « Châtaigne d'Ardèche ». Ce fruit, issu d'une culture ancestrale et d'un terroir, représente une richesse économique et culturelle considérable pour les agriculteurs.

La culture forestière n'est pas développée sur le secteur d'étude, cela s'explique par un contexte topographique et de foncier (morcellement) inapproprié à une exploitation rentable de la forêt ; on note une quasi absence de forêts communales. Les plantations de Douglas sont bien représentées, ces essences sont utilisées comme sources (bois énergie) et pour la construction (ossature bois, charpente, etc.). Deux scieries sont présentes sur le site B6, une est située sur la commune d'Accons et l'autre sur la commune de Vernoux-en-Vivaraïs.

Les activités des secteurs secondaire (industries et transformation) et tertiaire (service) représentent 62 % des établissements actifs sur les communes du site B6. La proportion des effectifs de ces secteurs varie d'une communauté de communes à une autre. Le site B6 est néanmoins situé juste en aval du second pôle industriel de l'Ardèche : Le Cheylard.




Distribution des établissements actifs sur l'ensemble des 33 communes (INSEE 2010)






Evolution de l'agriculture sur les communes du site B6 et les orientations technico-économique

La vallée de l'Eyrieux fait partie du territoire touristique "Ardèche Plein Coeur" ; seule la commune d'Ajoux appartient au territoire touristique des "Sources et Volcans d'Ardèche". Le tourisme est devenu progressivement une véritable activité économique dans la vallée de l'Eyrieux. En effet, ce territoire bénéficie de réels atouts tels que les paysages (Gerbier de Jonc, Mont Mézenc, vallée de l'Eyrieux, paysage basaltique, les Boutières, etc.) et un fort patrimoine qu'il soit naturel, culturel ou historique. Le site bénéficie notamment de nombreux chemins de randonnée et de la Dolce Via, ancienne voie ferrée réhabilitée en chemin de déplacement doux accessible à pied, à cheval et à vélo.

III.II. LES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES

Activité / usage	Type	Constats et recommandations	
Gestion de l'eau	<p>L'alimentation en eau potable s'effectue par captage de sources communales pour la plupart des villages. Parfois ces captages s'accompagnent de pompages dans la nappe d'accompagnement de rivières.</p> <p>Pour l'agriculture, les prélèvements d'eau s'effectuent par les retenues collinaires et dans une moindre mesure par des prélèvements directs en rivières.</p> <p>9 communes sont dotées d'un système d'assainissement collectif et plusieurs petits hameaux possèdent une STEP.</p>	<p>Problème d'étiage sévère sur la Dunière ;</p> <p>Insuffisances de certains systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs ;</p> <p>Pression sur la ressource accrue pendant la période estivale ;</p> <p>Continuité écologique non assurée (présence de seuils et barrages) et déséquilibre au niveau des habitats (transport solide)</p>	
Chasse	<p>Les pratiques de chasse :</p> <p>Le sanglier avec un prélèvement 2014/2015 de 2089 individus ;</p> <p>Le chevreuil avec un prélèvement 2014/2015 de 566 individus ;</p> <p>Le lièvre d'Europe et la perdrix rouge ;</p> <p>Les espèces gibiers migratrices (pour exemple la bécasse des bois, et le pigeon ramier). La chasse à la Bécasse des bois en chien d'arrêt se développe ;</p> <p>Chasse à la hutte ou à la passée pour le gibier d'eau (Canard colvert, Bécassines, Sarcelles d'hiver, etc.)</p>	<p>Maintenir les prélèvements du sanglier.</p> <p>L'activité de chasse est indispensable pour limiter les dégâts sur les cultures.</p>	
Pêche	<p>Pêche pratiquée sur l'ensemble des cours d'eau ;</p> <p>Tous les types de pêches sont pratiqués (au toc, au coup, à la mouche, aux leurres et au vif) ;</p> <p>Plusieurs parcours de «No-kill ».</p>	<p>Faible pression de pêche.</p> <p>Signaler toute observation d'espèces exogènes.</p>	

<p>Loisir et tourisme</p>	<p>Les sports d'eaux vives et la baignade sont largement répandus sur le site B6 en raison des nombreux cours d'eau et de leur naturalité ;</p> <p>La randonnée est développée via les nombreux GR et PR qui parcourent le site ;</p> <p>La Dolce Via, ancienne voie ferrée réhabilitée est fréquentée par un public varié.</p>	<p>Problématique liée à la fréquentation de milieux sensibles (érosion des berges, destruction de la végétation aquatique, variation de débit, raclage du substrat, dérangement de la faune aquatique...);</p> <p>Sensibilisation des pratiquants.</p>	 <p>©ArdèchePleincoeur_C.Fougeirol</p>
<p>Agriculture / élevage</p>	<p><u>Plateaux et serre</u> : Ovins et bovins + châtaigneraies, myrtille et bois de chauffage ;</p> <p><u>Pentes</u> : Ovin et châtaignes + maraîchage diversifié et arboriculture ;</p> <p><u>Plaine alluviale</u> : Culture annuelle et pérenne</p> <p>Développement des productions locales et de qualité ;</p> <p>Castaneiculture importante sur le site B6.</p>	<p>Abandon du pastoralisme ;</p> <p>Accessibilité au foncier ;</p> <p>Morcellement des parcelles ;</p> <p>Réhabilitation des taillis de châtaigneraies.</p>	
<p>Gestion forestière</p>	<p>Forêt à dominance privée ;</p> <p>Faible surface exploitée ;</p> <p>Culture forestière émergente ;</p> <p>Plantations de Douglas.</p>	<p>Le type d'exploitation sur le site B6 n'a mis en évidence aucune menace à ce jour :</p> <p>Favoriser la création d'îlots de vieillissement ;</p> <p>Conserver une continuité écologique des milieux forestiers ;</p> <p>Préserver les individus présentant des critères de sénescence ;</p> <p>Utilisation du bois de châtaignier.</p>	

IV. LA RICHESSE FAUNISTIQUE

De nombreuses espèces non inscrites aux directives européennes mais protégées au niveau national ou à forte valeur patrimoniale sont présentes sur le site (cf. DOCUGE). Ci-après sont listées uniquement les espèces qui ont permis la mise à jour du Formulaire Standard des Données du site B6.

GRUPE D'ESPECES	STATUT	CODE N2000	Espèces	
Mammifères	Annexe II de la Directive Habitats	1303	Petit Rhinolophe	
		1304	Grand Rhinolophe	
		1307	Petit Murin	
		1308	Barbastelle d'Europe	
		1310	Minioptère de Schreibers	
		1321	Murin à oreilles échancrées	
		1323	Murin de Bechstein	
		1324	Grand Murin	
		1337	Castor d'Europe	
		1355	Loutre d'Europe	
		1361	Lynx	
		Annexe IV de la directive Habitats	1309	Pipistrelle commune
			1312	Noctule commune
	1314		Murin de Daubenton	
	1317		Pipistrelle de Nathusius	
	1320		Murin de Brandt	
	1322		Murin de Natterer	
	1326		Oreillard roux	
	1327		Sérotine commune	
	1328		Grande noctule	
	1329		Oreillard gris	
	1330		Murin à moustaches	
	1331		Noctule de Leisler	
	1333		Molosse de cestoni	
	2016	Pipistrelle de Kuhl		

GRUPE D'ESPECES	STATUT	CODE N2000	Espèces
Mammifères	Annexe IV de la directive Habitats	5003	Murin d'alcathoe
		5009	Pipistrelle pygmée
		5365	Vespère de Savi
	Annexe V	1360	Genette commune
Poissons	Annexe II de la Directive Habitats	1095	Lamproie marine
		1096	Lamproie de Planer
		1103	Alose feinte du Rhône
		1126	Toxostome
		1131	Blageon
		1134	Bouvière
		1138	Barbeau méridional



Barbeau méridional



Loutre d'Europe



Castor d'Europe

GROUPE D'ESPECES	STATUT	CODE N2000	Espèces
Reptiles	Annexe IV de la directive Habitats	1256	Lézard des murailles
		1283	Coronelle lisse
		5179	Lézard vert
		5670	Couleuvre verte et jaune
		6091	Couleuvre d'Esculape
	Forte valeur patrimoniale		Lézard ocellé
			Lézard catalan
Amphibiens	Annexe II de la Directive Habitats	1193	Sonneur à ventre jaune
	Annexe IV de la directive Habitats	1191	Alyte accoucheur
		1205	Rainette méridionale
		1209	Grenouille agile
		6284	Crapaud calamite
		Annexe V de la directive Habitats	1212
		1213	Grenouille rousse
	Forte valeur patrimoniale	2351	Salamandre tacheté
		2353	Triton alpestre
		2355	Triton palmé
		2360	Pélodyte ponctué
		2360	Crapaud commun

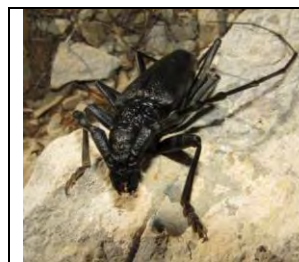


Sonneur à ventre jaune



Lézard ocellé

GROUPE D'ESPECES	STATUT	CODE N2000	Espèces	
Invertébrés	Annexe II de la Directive Habitats	1036	Cordulie splendide	
		1041	Cordulie à corps fin	
		1044	Agrion de Mercure	
		1065	Damier de la Succise	
		1074	Laineuse du Prunellier	
		1078	Ecaille chinée*	
		1083	Lucane cerf-volant	
		1088	Grand capricorne	
		1092	Ecrevisse à patte blanches	
		Annexe IV de la directive Habitats	1053	Diane
	1056		Semi-apollo	
	1057		Apollon	
	1058		Azuré du serpolet	
	Forte valeur patrimoniale			Hermite
				Azuré des orpins



Groupe d'espèces	Statut	Code N2000	Espèces
Oiseaux	Annexe I de la directive Oiseaux	A072	Bondrée apivore
		A073	Milan noir
		A074	Milan royal
		A078	Vautour fauve
		A080	Circaète-Jean-le-Blanc
		A084	Busard cendré
		A224	Engoulevent d'Europe
		A246	Alouette lulu
		A255	Pipit rousseline
		A302	Fauvette pitchou
		A338	Pie-grièche écorcheur
		A379	Bruant ortolan
		Forte valeur patrimoniale	
			Martinet à ventre blanc



V. LES HABITATS NATURELS ET LA FLORE

- ➔ Le site est occupé par un grand nombre d'espèces floristiques à forte valeur patrimoniale. Plus de **23 espèces à enjeu local de conservation élevé** dont **5 espèces peu commune en Ardèche** y ont été recensées.

Groupe d'espèces	Statut	Code N2000	Espèces
Flore	Annexe IV de la directive Habitats	1900	Spiranthe d'été <i>Spiranthes aestivalis</i>
	Annexe V de la directive Habitats	1657	Gentiane jaune <i>Gentiana lutea</i>
		1762	Arnica des montagnes <i>Arnica montana</i>
		1849	Fragon faux Houx <i>Ruscus aculeatus</i>
		6172	Narcisse à feuilles de jonc <i>Narcissus assoanus</i>
	Forte valeur patrimoniale	-	Ciste de Pouzolz <i>Cistus pouzolzii</i>
		-	Spergulaire des moissons <i>Spergula segetalis</i>
		-	Epipactis du Castor <i>Epipactis fibri</i>
		-	Illécèbre verticillé <i>Illecebrum verticillatum</i>
		-	Cerfeuil noueux <i>Chaerophyllum nodosum</i>
		-	Ciste à feuilles de Laurier <i>Cistus laurifolius</i>
		-	Jonc en têtes <i>Juncus capitatus</i>
		-	Laiche des borbiers <i>Carex limosa</i>
		-	Orchis à odeur de punaise <i>Anacamptis coriophora</i>
		-	Orchis à odeur de vanille <i>Anacamptis fragrans</i>
		-	Orpin velu <i>Sedum villosum</i>
		-	Petit cytise glabre <i>Cytisus elongatus</i>
		-	Roquette d'Orient <i>Conringia orientalis</i>



↪ 23 habitats génériques dont 3 prioritaires (*) sont présents (cf. *DOCUGE*).

GRANDS TYPES D'HABITATS	CODE N2000	INTITULE NATURA 2000	SURFACE (HA)	% SUR LE SITE
Végétations aquatiques, fontinales et amphibies	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3,17	0,02
	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	1,94	0,01
	3280	Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	78,50	0,39
Landes	4030	Landes sèches européennes	76,09	0,38
	5110	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)	157,16	0,78
	5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	1 282,28	6,36
	5210	Mattorals arborescents à <i>Juniperus sp.</i>	A définir	A définir
Pelouses	6120*	Pelouses calcaires de sables xériques*	0,54	0,003
	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	1 207,35	5,98
	6230*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	9,98	0,05
Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies	6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	17,14	0,08
	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	21,79	0,11
Prairies mésophiles	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	760,89	3,77
	6520	Prairies de fauche de montagne	9,00	0,04
Formations des escarpements rocheux	8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	81,32	0,4
	8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	75,28	0,37
	8310	Grottes non exploitées par le tourisme et milieux souterrains superficiels (MSS)	Au moins 3 grottes présentes sur le site et différentes failles et éboulis non végétalisés	

GRANDS TYPES D'HABITATS	CODE N2000	INTITULE NATURA 2000	SURFACE (HA)	% SUR LE SITE
Forêts hygrophiles à mésophiles	9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	1 389,42	6,89
	9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betulii</i>	494,57	2,45
	91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	142,05	0,7
	92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	41,34	0,2
Forêts sèches	9260	Forêts de <i>Castanea sativa</i>	4 841,55	24
	9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	1,36	0,01
Total			10 692,72	53 % du site B6

*Habitats prioritaires vis-à-vis de la Directive Habitats, faune, flore

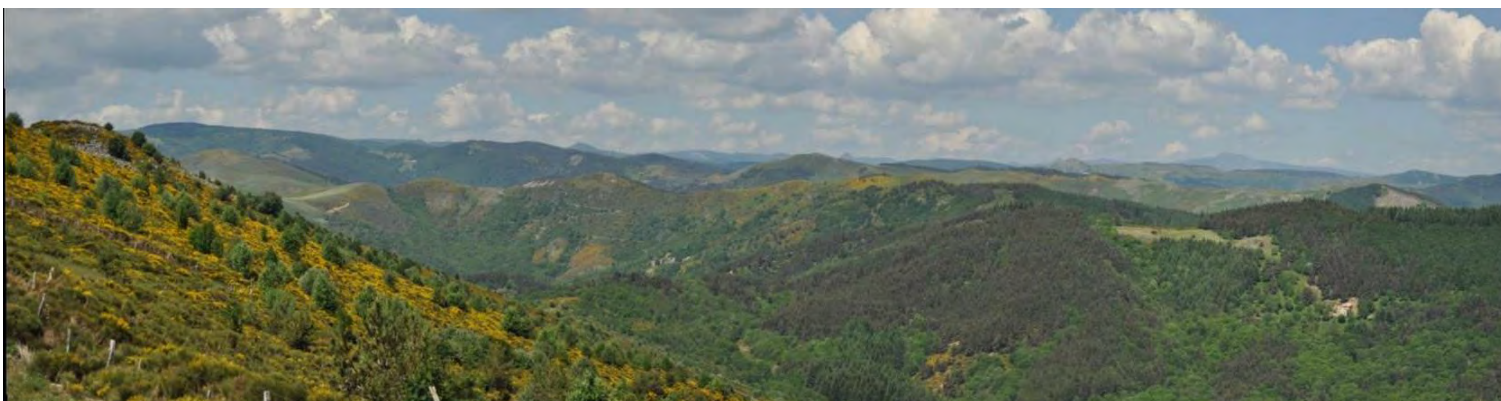
SYNTHESE

↻ HABITATS NATURELS

23 habitats inscrits à la directive habitats-faune-flore

↻ FLORE

1 espèces inscrite à l'annexe VI de la Directive habitat
 17 espèces : Protection régionale
 18 espèces à forte valeur patrimoniale



Vue sur les Boutières depuis l'amont du bassin versant de l'Auzène

VI. LES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Chaque objectif stratégique de conservation est décrit en plusieurs objectifs opérationnels ciblés et parfois localisé sur le site B6 afin de répondre aux enjeux du territoire.

Chaque sous objectif est doté

d'un indice de priorité :



Fort



Modéré



Faible

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Priorité d'objectif
Gestion des habitats naturels et espèces		
HAB.1 Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, des habitats naturels et des habitats d'espèces associés	HAB.1.1 : Mettre en œuvre un programme de restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau (trame bleue/corridor écologique)	1
	HAB.1.2 : Contribuer à faire respecter les débits réservés en aval des ouvrages et aider à trouver des solutions alternatives aux prélèvements pendant la période estivale	2
	HAB.1.3 : Lutter contre les pollutions aquatiques à l'échelle du bassin versant et du site	1
HAB.2 Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces associés	HAB.2.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de milieux ouverts et le maillage bocager par des pratiques pastorales adaptées	1
	HAB.2.2 : Encourager l'adaptation des structures agricoles aux enjeux écologiques du site	2
	HAB.2.3 : Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agropastoral et milieu naturel	3
HAB.3 Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, les habitats naturels et les habitats d'espèces associés	HAB.3.1 : Favoriser la libre évolution des forêts, dont les îlots de sénescence et accompagner une gestion durable applicable à tous les habitats forestiers	1
	HAB.3.2 : Conserver et restaurer les châtaigneraies vergers et les strates arbustives associées (Landes à myrtilles)	2
HAB.4 Maintenir en bon état et/ou restaurer les milieux et zones humides, tourbières, prairies humides, mégaphorbiaies, etc.), les habitats naturels et les habitats d'espèces associés	HAB.4.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de zones humides en bon état de conservation	1

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Priorité d'objectif
Gestion des habitats naturels et espèces		
HAB.5 Réduire les effets des espèces exotiques envahissantes sur les habitats naturels et les espèces patrimoniales	HAB.5.1 : Mettre en place une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes : identifier les espèces à fort enjeu, hiérarchiser les actions d'intervention, lutter contre l'apparition de nouveaux foyers, etc.	1
ESP.1 Mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion des espèces de la Directive et des espèces remarquables	ESP.1.1 : Mettre en place des mesures de protection et de gestion pour les espèces les plus vulnérables	3
Etudes et suivis		
SUI.1 Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables	SUI.1.1 : Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie des chiroptères (recherche et caractérisation de gîtes de reproduction, études des terrains de chasse)	1
	SUI.1.2 : Améliorer les connaissances sur les insectes et leurs habitats	2
	SUI.1.3 : Améliorer les connaissances sur les oiseaux et leurs habitats	2
	SUI.1.4 : Réactualiser et améliorer les connaissances sur les vertébrés aquatiques	1
	SUI.1.5 : Améliorer les connaissances sur les reptiles et les amphibiens	2
	SUI.1.6 : Améliorer les connaissances sur les espèces de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable	2
	SUI.1.7 : Améliorer les connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire et remarquable	2
SUI.2 Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques	SUI.2.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles	2
	SUI.2.2 : Mieux connaître les pratiques sylvicoles	2
	SUI.2.3 : Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site	2

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Priorité d'objectif
Gestion des habitats naturels et espèces		
SUI.3 Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation	SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations et l'état de conservation des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables	2
	SUI.3.2 : Suivre l'évolution et l'état de conservation de la flore et des habitats de la Directive et remarquables	2
COM.1 Sensibiliser et informer	COM.1.1 : Sensibiliser et former les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux/fonctionnalités écologiques du site	1
COM.2 Gérer la fréquentation	COM.2.1 : Organiser une stratégie d'ouverture et d'accueil du public en fonction de la sensibilité des milieux naturels et des enjeux de conservation	2
COM.3 Communiquer/porter à connaissance	COM.3.1 : Porter à connaissance les enjeux biodiversité du site aux acteurs locaux, aux habitants et aux personnes de passage	1
	COM.3.2 : Promouvoir des usages et des pratiques respectueuses de la biodiversité, ainsi que les produits qui en découlent	2
Gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du DOCUGE		
ANIM.1 Coordonner, animer et suivre les actions du DOCUGE en concertation avec les acteurs du territoire	ANIM.1.1 : Planifier, coordonner, concerter et pérenniser l'animation du site	1
GEOL.1 Veiller au bon état de conservation du patrimoine géologique remarquable	GEOL.1.1 : Connaître, valoriser, protéger et gérer le patrimoine géologique	2
FON.1 Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel	FON.1.1 : Organiser l'animation et la veille foncière	2
	FON.1.2 : Mettre en œuvre la maîtrise foncière	1
	FON.1.3 : Sensibiliser sur les enjeux de maîtrise du foncier en milieu naturel	1

VII. PLAN D'ACTION DU SITE B6

VII.I. PRESENTATION DU PLAN D'ACTION

Le volet opérationnel du document unique de gestion présente les objectifs et la stratégie de gestion établis afin de respecter les objectifs de conservation définis à l'issue du diagnostic. Le plan d'actions propose des mesures de gestion détaillées et des priorités d'actions en faveur des habitats et des espèces identifiés sur le site B6, qui concerne le Site d'Intérêt Communautaire « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » et l'Espace Naturel Sensible « Serre Boutières, vallées de la Gluère, de l'Orsanne et de l'Auzène ».

Conformément aux orientations prises par l'Etat, la priorité est donnée aux mesures contractuelles pour la conservation des habitats et des espèces des sites Natura 2000 (décret n°201-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000). La mise en œuvre de ces mesures se fait de manière volontaire et contractuelle.

Les mesures de gestion établies dans ce document ont pour objectif principaux de :

- Conserver et restaurer le fonctionnement naturel des écosystèmes alluviaux et autres cours d'eau ;
- Conserver des activités agricole et agropastorale garantes du bon état des habitats naturels et des espèces persistants au sein de cette trame ;
- Développer une hétérogénéité dans les peuplements forestier (essences autochtones, âges) et permettre un développement amenant des boisements à ma sénescence, dans le cadre d'une gestion durable agrosylvicole ;
- Conserver dans un bon état et restaurer les zones humides ;
- Limiter et contraindre le développement des espèces exotiques envahissantes ;
- Favoriser l'ouverture au public et maîtriser la fréquentation ;
- Gérer la fréquentation et les activités de loisirs ;
- Améliorer les connaissances sur le site d'un point de vue écologique et socio-économique ;
- Assurer un suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Sensibiliser la population locale aux richesses naturelles du site.

Dans le cadre de la politique ENS, les mesures de gestion établies dans ce document ont pour objectifs principaux de :

- Etablir une stratégie de maîtrise du foncier ;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine géologique ;
- Améliorer la connaissance et la préservation des habitats et des espèces hors Directive Natura 2000.

Le diagnostic écologique et socio-économique établi précédemment a permis de mettre en évidence un bon état de conservation des habitats et des espèces sur l'ensemble du site. Les problématiques principales concernant le maintien des habitats à enjeu fort sont directement liées aux activités humaines et à leur évolution : gestion forestière, agricole et pastorale notamment.

Le plan d'actions a pour but de proposer des mesures qui visent à maintenir et restaurer la diversité biologique présente sur le site, tout en maintenant les activités humaines telles que les activités agro-pastorales, sylvicoles et touristiques.

La gestion d'un espace naturel passe d'une part par la gestion propre des habitats et espèces présentes et leurs suivis scientifiques, et d'autre part par la sensibilisation et l'information des acteurs locaux et du public. La démarche Natura 2000 et la politique ENS ont pour but de concilier préservation de la biodiversité des écosystèmes et développement durable des territoires.

Les actions pouvant être mises en œuvre se traduisent par deux types de démarches différentes :

- ✓ **Les mesures contractuelles**, qui correspondent aux contrats Natura 2000 dont les Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEc) et aux engagements de la charte Natura 2000, sont des outils du code de l'environnement permettant aux titulaires de droits réels et personnels, portant sur des parcelles du site, de gérer leur terres en accord avec les objectifs de conservation du site. La charte peut également être signée par des structures (associations, fédérations, etc.) actives sur le territoire.
- ✓ **Les mesures non contractuelles**, telles que les conventions, les suivis et inventaires et autres dispositifs.

Objectifs de gestion	Nombre d'actions
Gestion des habitats naturels, des habitats d'espèces et des espèces	22 actions
Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	27 actions
Communication et sensibilisation	8 actions
Gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du DOCUGE	2 actions
Foncier et géologie	9 actions




Pour chaque objectif est déclinée une liste d'actions concrètes à mettre en œuvre pour gérer les milieux. Il s'agit d'élaborer un plan d'action qui comprend la rédaction des propositions de gestion, des modalités financières et de suivi des mesures.



VII.II. LES MESURES DE GESTION

Le plan du document unique de gestion est établi sur la base du cahier des charges pour la rédaction des Documents d'Objectifs. A cela sont ajoutées les spécificités d'un plan de gestion ENS, notamment dans la partie concernant les enjeux et le programme d'actions.

Certaines parties sont communes, notamment le diagnostic, alors que d'autres seront parfois spécifiques à l'une des 2. Dans ce document unique de gestion, cette répartition se traduit par un système de code couleur :

-  Cette couleur identifie les actions spécifiques « ENS »
-  Cette couleur identifie les actions spécifiques « Natura 2000 »
-  Cette couleur identifie les actions communes « ENS & Natura 2000 »

De plus, Chaque action est dotée d'un indice de priorité :

-  Fort
-  Modéré
-  Faible

CODE ACTION	INTITULE DE LA FICHE ACTION	PRIORITE
GESTION DES HABITATS NATURELS, DES HABITATS D'ESPECES ET DES ESPECES		
HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	1
HAB.1.1.2	Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide	1
HAB.1.1.3	Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces	2
HAB.1.2.1	Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière visant l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et mettre en place d'une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière	2
HAB.1.3.1	Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière)	1
HAB.1.3.2	Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement (Action A1 du contrat de rivière)	1
HAB.2.1.1	Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes, les pelouses et les prairies non utilisées	1
HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	1
HAB.2.2.1	Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs	1
HAB. 2.2.2	Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée et/ou autres pratiques alternatives	2
HAB.2.3.1	Conserver et restaurer les terrasses et les béalières	3
HAB.3.1.1	Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor	2
HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences	1
HAB.3.1.3	Réalisation d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de Saint Julien du Gua	2

CODE ACTION	INTITULE DE LA FICHE ACTION	PRIORITE
HAB.3.2.1	Participer au projet de relance de la production Ardéchoise de châtaigne avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	2
HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	1
HAB.4.1.2	Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires	1
HAB.5.1.1	Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes sur les zones à enjeux	1
HAB.5.1.2	Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes	1
ESP.1.1.1	Mettre en place des mesures de réduction du dérangement, notamment des sites de nidification, et de protection des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces	3
ESP.1.1.2	Mettre en place des placettes d'équarrissage	3
ESP.1.1.3	Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)	3
AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES		
SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères et favoriser la mise en œuvre du PNA Chiroptères	1
SUI.1.2.1	Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats	1
SUI.1.2.2	Améliorer les connaissances écologiques sur les coléoptères et leurs habitats	2
SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats	2
SUI.1.3.1	Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats par la réalisation d'études complémentaires	2
SUI.1.3.2	Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires	2
SUI.1.3.3	Améliorer les connaissances sur les autres oiseaux remarquables du site par la réalisation d'études complémentaires	2
SUI.1.4.1	Réactualiser les connaissances sur les populations de Barbeau méridional et les risques d'hybridations avec le Barbeau fluviatile	2
SUI.1.4.2	Renforcer les données liées à la présence du Toxostome ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces	1
SUI.1.4.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le campagnol amphibie, par la réalisation d'études complémentaires	1
SUI.1.4.4	Améliorer les connaissances écologiques sur les Ecrevisses à pattes blanches	2
SUI.1.5.1	Améliorer les connaissances sur les reptiles, notamment sur le Lézard ocellé	2
SUI.1.5.2	Améliorer les connaissances sur les amphibiens notamment l'Alyte accoucheur	2
SUI.1.6.1	Réaliser des inventaires ciblés sur les populations de Ciste de Pouzolz et de l'Orchidée du Castor	2
SUI.1.6.2	Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires	2
SUI.1.7.1	Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires	2
SUI.2.1.1	Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire	2

CODE ACTION	INTITULE DE LA FICHE ACTION	PRIORITE
SUI.2.2.1	Mieux connaître les pratiques sylvicoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire	2
SUI.2.3.1	Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site B6 pouvant avoir un impact sur les milieux naturels et la biodiversité	2
SUI.3.1.1	Suivre les populations de chauves-souris et évaluer leur état de conservation	1
SUI.3.1.2	Suivre les populations des populations de Busard cendré et de Bruant ortolan	2
SUI.3.1.3	Suivre les populations de la faune piscicole et astacicole	2
SUI.3.1.4	Suivre l'évolution des populations de Castor et de Loutre	3
SUI.3.1.5	Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations de Sonneurs à Ventre jaune	1
SUI.3.1.6	Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations des insectes	2
SUI.3.1.7	Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitat et de la flore remarquable	2
SUI.3.2.1	Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore et des habitats de la Directive et remarquables	2
COMMUNICATION ET SENSIBILISATION		
COM.1.1.1	Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)	1
COM.1.1.2	Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.)	1
COM.2.1.1	Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature	2
COM.3.1.1	Réalisation d'une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura2000	1
COM.3.1.2	Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura2000	1
COM.3.1.3	Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau	1
COM.3.2.1	Soutenir les labellisations de la châtaigne d'Ardèche et encourager la transformation locale	2
COM.3.2.2	Promouvoir la biodiversité agricole et forestière auprès du grand public et des consommateurs par de la labellisation afin de valoriser le territoire	2
GESTION ADMINISTRATIVE ET COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUGE		
ANIM.1.1.1	Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion.	1
ANIM.1.1.2	Accompagner les communes dans la révision des PLU et l'élaboration du SCOT, ainsi que toutes les politiques, programmes et démarches s'inscrivant dans l'aménagement de l'espace et le développement durable du territoire	1
FONCIER ET GEOLOGIE		
GEOL.1.1.1	Vérifier l'état des connaissances sur le patrimoine géologique remarquable tout en garantissant une cohérence des actions de valorisation du patrimoine géologique avec les actions de préservation des habitats et des espèces	2
FON.1.1.1	Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs	1

CODE ACTION	INTITULE DE LA FICHE ACTION	PRIORITE
FON.1.1.2	Lancer des études pré-opérationnelles de faisabilité foncière par une intervention de la SAFER sur les secteurs à enjeux prioritaires	2
FON.1.1.3	Pérenniser la veille foncière réalisée par la SAFER pour le compte du Département de l'Ardèche et étendre la veille à l'ensemble du site N2000	2
FON.1.1.4	Accompagner la mise en relation des propriétaires fonciers avec des usagers pour permettre la mise en œuvre d'actions de gestion des espaces naturels, en complément de l'action publique du site N2000	3
FON.1.2.1	Créer de nouvelles zones de préemption sur les secteurs à enjeux	1
FON.1.2.2	Réaliser des acquisitions amiables	1
FON.1.2.3	Conventionner avec les propriétaires fonciers privés ou publics pour assurer la gestion des espaces naturels	3
FON.1.3.1	Porter à connaissance, sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus, à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale	1

CONCLUSION

Afin d'assurer le maintien voire la restauration des habitats et espèces de ce site, il convient de concilier davantage utilisation du territoire et milieu naturel. Ainsi, la réouverture et l'entretien de milieux prairiaux par une activité pastorale adaptée apparaît très pertinente d'un point de vue social, économique et écologique.

Il convient également de maintenir la dynamique naturelle alluviale de l'Eyrieux, en participant et en renforçant les actions déjà mises en place sur le bassin versants : limitation des espèces exotiques envahissantes, définitions avec les collectivités d'un espace de bon fonctionnement, etc.

De même, une meilleure connaissance de l'utilisation et de gestion de l'eau, notamment sur la Dunière, permettrait d'améliorer la qualité d'habitats pour de nombreuses espèces (poissons, invertébrés et mammifères semi-aquatiques).

Définir des îlots de vieillissement et limiter les taillis de feuillus en relançant les productions forestières de châtaigniers permettraient de diversifier les milieux forestiers sur le site, assez homogènes à ce jour du fait de l'exploitation récente des boisements des Boutières et de la basse vallée de l'Eyrieux. Enfin, la communication et la sensibilisation des acteurs locaux et du grand public participeraient à la prise de conscience de la valeur du territoire, en termes de biodiversité et de richesse des écosystèmes.

Ces différents points ont le même objectif : développer l'économie locale en adaptant et en pérennisant les pratiques et usages en tenant compte du milieu naturel afin de diversifier les ressources locales et maintenir une biodiversité remarquable.